

Installation d'un plancher Engineered sur un sous-plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement

Seuls les planchers Engineered ½" (13 mm) et ¾" (19 mm) sont autorisés sur un sous-plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement.

Garantie

Par mesure de prévention; Planchers Mercier n'autorise pas l'installation des planchers d'Hickory sur un sous-plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement, afin de prévenir l'apparition de fentes et de préserver la stabilité du plancher.

Système de chauffage par rayonnement

- Les planchers Engineered doivent OBLIGATOIREMENT être fixés au sous-plancher lorsqu'installés sur un plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement.
 - Le système doit être éprouvé et mis en service quelques semaines avant l'installation du plancher.
 - Fermez le système lors de l'installation.
 - La surface du plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement ne doit jamais dépasser les 27 °C (80 °F) pendant son utilisation.
 - Les tuyaux apparents ou exposés doivent être recouverts d'un contreplaqué de 3/8" (10 mm) ou d'une couche de béton afin d'assurer une diffusion uniforme de la chaleur.
 - Lors de la mise en marche ou de l'arrêt du système de chauffage par rayonnement au début ou à la fin des saisons, augmentez graduellement la température afin de limiter le stress exercé sur le bois.
-